

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 34

DELIBERATION
n° 2024 - 03 - 09

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 13 JUIN 2024

ID : 085-200023778-20240606-DL_2024_03_09-DE

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"
Séance du 06 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 juin, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 30 mai 2024, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Catherine GALAND, Stéphane GUIBERT, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Joël GIRAUDEAU, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Tiphonie JACOMINO, Evelyne CHAUVEL.

Pouvoirs : Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET / Thierry BIRON à Vincent PIPAUD / Catherine GALAND à Jean SOYER / Stéphane GUIBERT à Isabelle TESSIER / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Xavier BERNARD à Isabelle DURANTEAU / Joël GIRAUDEAU à François BLANCHET / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Evelyne CHAUVEL à Christine CRESTOIS.

Thierry FAVREAU est désigné secrétaire de séance.

Office de Tourisme Intercommunal du Pays de
Saint Gilles Croix de Vie - Comptes Administratifs
2023

Les Comptes Administratifs 2023 de l'Office de Tourisme Intercommunal ont été adoptés par le Comité de Direction, par délibération du 7 mars 2024. Ces documents sont conformes aux comptes de gestion du Trésorier.

Budget Principal

Section de Fonctionnement

	CA 2023	CA 2022	Evolution 2023/ 2022 en %
Dépenses	2 188 993,15 €	1 958 642,16 €	12%
Charges à caractère général	584 435,62 €	484 135,36 €	21%
Charges de personnel	1 158 972,86 €	1 022 008,16 €	13%
Participations et subventions	3 626,83 €	5 135,35 €	-29%
Charges exceptionnelles	389 451,96 €	401 473,40 €	-3%
Opérations d'ordre	52 505,88 €	45 889,89 €	14%
Recettes	2 257 389,94 €	2 201 037,96 €	3%
Atténuation de charges	245 889,60 €	225 352,28 €	9%
Vente de produits	51 625,15 €	42 744,24 €	21%
Prestations de services	134 342,88 €	137 888,94 €	-3%
Autres produits d'activités annexes	26 819,62 €	27 727,09 €	-3%
Commissions et courtages	28 763,18 €	30 599,85 €	-6%
Taxe de séjour reversée	1 769 919,20 €	1 735 721,95 €	2%
Recettes exceptionnelles	30,31 €	1 003,61 €	-97%
Résultat d'exploitation	68 396,79 €	242 395,80 €	-72%
Résultat de fonctionnement N-1 reporté	973 143,25 €	730 747,45 €	33%
Résultat de fonctionnement	1 041 540,04 €	973 143,25 €	7%

L'exploitation de l'exercice 2023 fait apparaître un excédent de 68 396,79 € et en cumulé à fin 2023, un excédent de 1 041 540,04 €, en progression de 7 % par rapport à 2022.

L'évolution par rapport à 2022 est due au report du résultat de fonctionnement 2022, car le résultat d'exploitation 2023 est en baisse.

La progression des dépenses concerne plus particulièrement les charges à caractère général avec :

- Les stocks et achats de marchandises (liés au développement des boutiques des OT),
- Les locations immobilières (loyer du modulaire 2022 refacturé en 2023 en sus du loyer de 2023),
- Des études et recherches (stratégie de développement touristique),
- Des annonces et insertions (campagne de référencement payant et insertions en Angleterre et Belgique),
- Des catalogues et imprimés (refonte de la charte graphique).

L'évolution des charges de personnel s'explique par le versement d'indemnités de licenciement pour incapacité professionnelle, ainsi que le versement d'indemnités de fin de carrière.

Section d'investissement

	CA 2023	CA 2022	Evolution 2023/ 2022 En %
Dépenses	41 946,21 €	51 569,52 €	-19%
Concessions, brevets, logiciels	21 595,53 €	13 333,89 €	62%
Aménagement, agencement, etc.	12 071,47 €	10 503,68 €	15%
Agencement et aménagement divers	3 641,65 €		
Matériel de bureau et informatique	3 013,63 €	4 229,49 €	-29%
Mobilier		6 654,21 €	-100%
Autres immobilisation corporelles	1 623,93 €	1 084,31 €	50%

Résultat d'investissement reporté	0,00 €	15 763,94 €	-100%
Recettes	89 116,48 €	88 180,12 €	1%
Affectation du résultat de fonctionnement N-1		42 290,23 €	-100%
Résultat d'investissement reporté	36 610,60 €	- €	
Amortissements	52 505,88 €	45 889,89 €	14%
Résultat d'investissement	47 170,27 €	36 610,60 €	29%

La section d'investissement à fin 2023 fait apparaître un excédent de 47 170,27 €.

Les investissements de 2023 concernent le projet LegendR et l'acquisition de bornes d'information touristique.

Budget Annexe « Sites Touristiques »

Section de Fonctionnement

	CA 2023	CA 2022	Evolution 2023/ 2022
Dépenses	571 380,86 €	481 243,05 €	19%
Charges à caractère général	258 932,77 €	225 359,32 €	15%
Charges de personnel	186 136,42 €	194 713,74 €	-4%
Charges financières	2 185,23 €	2 471,63 €	-12%
Participations et subventions	864,92 €	1 067,22 €	-19%
Dotation aux amortissements	123 261,52 €	57 631,14 €	114%
Recettes	680 391,16 €	595 554,45 €	14%
Atténuation de charges	12 716,13 €	13 797,13 €	-8%
Vente de produits	64 800,16 €	53 791,20 €	20%
Prestations de services	241 573,35 €	222 666,13 €	8%
Recettes exceptionnelles	314 784,19 €	291 550,66 €	8%
Opérations d'ordre	46 517,33 €	13 749,33 €	238%
Résultat d'exploitation	109 010,30 €	114 311,40 €	- 5%
Résultat de fonctionnement N-1 reporté	168 942,00 €	54 630,60 €	209%
Résultat de fonctionnement	277 952,30 €	168 942,00 €	65%

Le Budget Annexe « Sites Touristiques » du Moulin des Gourmands, du Vélo-rail et Escale Pêche présente à fin 2023, un excédent de 277 952,30 €.

Le résultat d'exploitation est en baisse de 5 %, mais l'importance du résultat reporté permet de faire évoluer le résultat cumulé.

L'évolution des charges à caractère général s'explique par la forte augmentation du prix de la tonne de blé, les achats de marchandises ainsi que la campagne de communication DOOH, dans les galeries commerciales pour Escale Pêche et le Moulin des Gourmands.

Section d'investissement

	CA 2023	CA 2022	Evolution 2023/ 2022 En %
Dépenses	145 570,53 €	359 438,82 €	-60%
Concessions, brevets, logiciels	0,00 €	1 440,00 €	-100%
Aménagement, agencement, etc.	18 285,00 €	4 560,16 €	301%
Construction sur sol d'autrui	4 107,18 €		
Agencement et aménagement divers	39 627,73 €		
Autres immobilisation corporelles	1 496,00 €	865,26 €	73%
Construction en-cours	0,00 €	18 434,03 €	-100%
Capital des emprunts	35 537,29 €	35 250,89 €	1%
Opérations d'ordre	46 517,33 €	13 749,33 €	238%
Résultat d'investissement reporté	0,00 €	285 139,15 €	-100%
Recettes	170 762,21 €	368 939,51 €	-54%
Affectation du résultat de fonctionnement N-1		311 308,37 €	-100%
Subventions d'équipement perçues	38 000,00 €	0,00 €	
Amortissements	123 261,52 €	57 631,14 €	113,88%
Résultat d'investissement reporté	9 500,69 €	0,00 €	
Résultat d'investissement	25 191,68 €	9 500,69 €	165%

La section d'investissement à fin 2023 fait apparaître un excédent de 25 191,68 €.

Les investissements de 2023 sont principalement constitués du réaménagement de l'accueil - boutique et de l'aire de jeux du Moulin des Gourmands et des travaux sur la voie ferrée du Vélo-Rail.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5216-1 et suivants,

Vu le Code du Tourisme et notamment l'article L. 133-8,

Vu la délibération du 21 octobre 2009 de la Communauté de Communes « Côte de Lumière » approuvant la création de l'Office de Tourisme Intercommunal sous statut d'Etablissement Industriel et Commercial,

Vu le courrier de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Saint-Gilles Croix de Vie communiquant les Comptes Administratifs 2023 votés par le Comité de Direction de l'EPIC le 11 mars 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 23 mai 2024,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

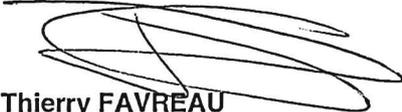
DECIDE :

Article 1 : d'approuver les Comptes Administratifs 2023 du Budget Principal et du Budget Annexe « Sites Touristiques » de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Saint-Gilles Croix de Vie ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

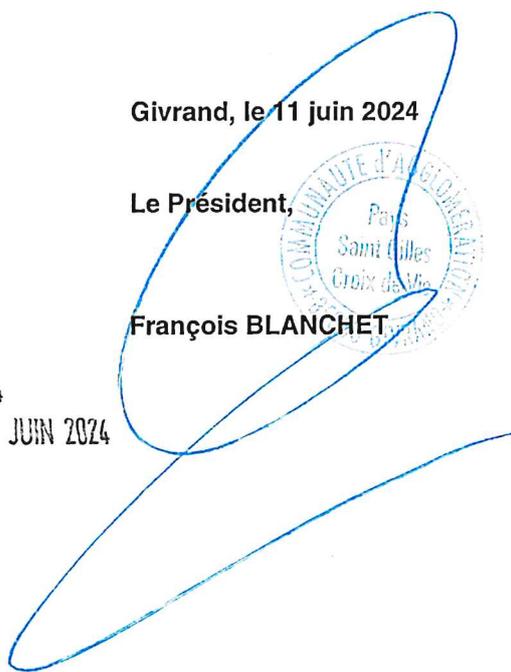
Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

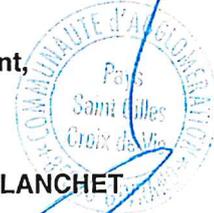
Le Secrétaire de séance,


Thierry FAVREAU

Givrand, le 11 juin 2024

Le Président,


François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 13 JUIN 2024

- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 13 JUIN 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le

SLOW

ID : 085-200023778-20240606-DL_2024_03_09-DE